

Noël au théâtre ou le voyage en Absurdie

Opinion

**Tatiana Bakounine, Anastasia
et Hélène Eraly-Bakounine**

Citoyennes inquiètes et en colère.

**Sandro de Pascale
et François Doms**

Comédiens.

■ Une nouvelle directive de l'Onem souhaiterait requalifier en contrat horaire les contrats au cachet qui sont le lot de la majorité des artistes du spectacle en Belgique. Un pas de plus vers la précarité.

Dans quelques jours, vous fêterez Noël. Vous imaginez déjà le menu, vous décidez votre sapin, vous rêvez aux cadeaux que vous recevrez. Un billet de spectacle peut-être ? Pendant le congé vous profiterez éventuellement avec vos enfants du "Noël au théâtre" et, à l'entracte, vous achèterez le traditionnel Sabot de Noël¹. S'il vous plaît, ce soir-là, ayez une pensée pour les artistes qui n'auront pas la chance d'être sur scène ou qui, malgré leur travail, sont maintenus dans la précarité.

En effet, à l'heure où des théâtres, faute de subsides, risquent de fermer, raréfiant les scènes où les comédiens pourront se produire, une nouvelle directive de l'Onem souhaiterait requalifier en contrat horaire les contrats au

cachet qui sont le lot de la majorité des artistes du spectacle. Après avoir passé de nombreuses heures à consulter les documents à disposition (directive Onem, Dimona et Commission paritaire du spectacle n°304), et à échanger avec plusieurs personnes concernées, force fut de devoir admettre que nos efforts se solderaient par un échec : nous ne sommes pas parvenus à dresser un tableau clair du mode de calcul ni à trouver une réponse à la question "qu'est-ce qu'une prestation artistique ?"

Le parcours du combattant

Nous aurions sans doute dû être des juristes spécialisés dans le droit du travail... mais notre parcours du combattant pour trouver des informations concernant le fameux "statut d'artiste" nous

aura fait prendre conscience d'une réalité effarante. La directive de l'Onem requalifie un travail d'artiste rémunéré à la prestation en un salaire horaire, exactement comme pour un salarié ou un fonctionnaire, niant ainsi la réalité du monde artistique.

Car quel artiste peut se vanter de travailler 38,5 heures par semaine, 5 jours sur 7... en étant rémunéré ? Nous avons retenu du calcul – d'une complexité abyssale – que pour être en règle, "le demandeur d'emploi" doit justifier 104 jours de contrat de travail sur 18 mois. Quel est le jeune artiste qui peut se vanter d'avoir un contrat lui garantissant trois mois et demi de prestations sur scène ? Quand on sait que les engagements dans les théâtres sont rares, on mesure la difficulté de remplir cette condition.

En quête de reconnaissance

Comment alors, dans ces conditions, subvenir aux besoins d'une famille, payer les frais de crèche (et déjà ne serait-ce que comment y trouver une place quand on ne "travaille" pas ?). Comment posséder une voiture (utile pour se rendre aux castings, aux représentations, aux répétitions, ou pour le transport de matériel) ? Aujourd'hui, il faut compter un an pour obtenir le droit à des allocations de chômage. Recommencer ensuite les démarches, avec d'autres règles de calcul, pour tenter d'obtenir la protection de l'intermittence, protection qui permet d'obtenir une compensation financière pour les jours sans prestation artistique rémunérée (cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu travail pour autant).

Les artistes mettent donc trois ans pour tenter d'atteindre une situation financière stable, travaillant le jour, le soir, le week-end, et souvent sans rémunération. Mais le gouvernement

change les règles presque chaque année. Ainsi, lorsqu'ils entament leurs démarches, les artistes ne sont pas assurés que leur dossier sera accepté trois ans plus tard. Et la définition de "prestations artistiques" étant imprécise, elle reste en fin de compte à l'appréciation de l'Onem avec le risque que le dossier soit refusé parce qu'une prestation n'a pas été considérée comme artistique.

Les artistes, en quête de reconnaissance de leur métier (car oui, être artiste, c'est un métier !), et de leur droit au chômage, doivent passer énormément de temps (non rémunéré bien entendu), à

s'informer, à comprendre et à s'adapter à toutes ces nouvelles directives. Ils ne sont pas formés à s'orienter dans les arcanes juridiques et administratifs que même l'Onem et les syndicats ont du mal à comprendre. Ils se heurtent éga-

lement à la méfiance des employés parce que la réalité de leur métier, faite de succession de petits contrats, n'existe tout simplement pas dans le système administratif belge.

Le choix du métier d'artiste ne se fait pas avec un plan de carrière dans la tête, mais parce qu'on a

une passion à offrir en partage au public. Les politiques et le grand public s'accordent souvent pour dire que la culture est primordiale pour le vivre ensemble, mais quelle place lui donne-t-on, et quelle reconnaissance les artistes belges reçoivent-ils ? Cet incident met en lumière la précarité du statut d'artiste et la nécessité d'y trouver remède.

Motivés et pleins d'espoir

Il ne s'agit pas de pommes, de carottes ou de choux, mais d'hommes et de femmes, d'artistes et de techniciens formés dans les écoles et les conservatoires renommés de Belgique; il s'agit de jeunes motivés pour se lancer dans des projets citoyens, pédagogiques ou de divertissement, et qui ont foi dans leur métier, des jeunes qui ont droit à la reconnaissance de leur effort pour ouvrir des fenêtres sur le monde, sur un espace de liberté.

Nos comédiens ne viennent pas

de Paris ou de Londres, ce ne sont pas des vedettes dont le nom, valeur marchande sûre, attire les masses. Ils sont de chez nous, proches de nous. Et l'injustice et l'iniquité qui les touchent nous concernent aussi. Les artistes ne défendent pas des droits acquis, ils n'en ont jamais eu; ils ne font pas la grève (vous imaginez un comédien faire la grève ?) Au contraire, ils sont nombreux à accepter d'être mal ou pas payés, dans l'espoir d'un hypothétique engagement. Ils ne font pas d'occupation de locaux avec séquestration de directeur, pour exiger une augmentation salariale ou une diminution du temps de travail. Ils ne font pas de lobbying, ne sont pas un groupe de pression. Ils veulent juste faire leur métier et gagner de quoi vivre décemment.

Cela nous touche aussi parce que ce qui se passe là est emblématique d'une société où l'on diminue un peu partout la responsabilité de l'Etat. Il est question ici de rupture de contrat social qui est le pilier de la légitimité du pouvoir démocratique dont le but est, depuis l'antiquité, le bien collectif en recherchant l'équilibre pour être heureux en groupe, un art de vivre dans le monde et avec autrui. On appelle cela aussi humanisme et solidarité.

→ (1) Mis en vente par l'Union des Artistes depuis 1927. Les bénéficiaires contribuent à payer des primes de naissance, allocations trimestrielles et de décès, et à octroyer une aide sous forme de prêts d'argent sans intérêt, d'intervention dans les frais de maladie et d'hospitalisation ou de secours pécuniaires en cas de ressources insuffisantes.